

Corinne MENCÉ-CASTER

Le poids des mots dans la *Deuxième partie*

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Corinne MENCÉ-CASTER, « Le poids des mots dans la *Deuxième partie* », *e-Spania* [En ligne], 5 | juin 2008, mis en ligne le 30 juin 2008. URL : <http://e-spania.revues.org/index10623.html>
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : SEMH-Sorbonne
<http://e-spania.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://e-spania.revues.org/index10623.html>

Document généré automatiquement le 07 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© e-Spania

Corinne MENCÉ-CASTER

Le poids des mots dans la *Deuxième partie*

- 1 Comment ne pas évoquer, au seuil de cette étude, l'axiome d'Isidore de Séville « quand on sait d'où vient un nom, on comprend plus aisément son sens »¹ ? Proposition qui illustre la confiance médiévale en l'étymologie comme science des mots qui fonde une science des choses. Il en découle que, dans la pensée médiévale, l'univers des signes est perçu comme une exacte transposition de l'univers phénoménal.
- 2 Ces réflexions liminaires qui renvoient à l'analyse de la signification au Moyen âge ont pour objet d'attirer d'emblée l'attention sur le rôle dévolu à la science des mots dans la *Deuxième partie*. L'importance qu'Alphonse X accorde à la définition lexicale dans ce traité, si elle se fonde sur la tradition isidorienne de l'étymologie, présente la particularité de s'exprimer non plus au moyen du latin, mais par le truchement de la langue vernaculaire. Dans l'article intitulé « Las razones del 'castellano derecho' », Juan Ramón Lodares insista naguère sur la volonté alphonsine de faire du castillan un objet d'intellection², capable d'expliquer le lien entre les « mots » et la « nature des choses ». Dans le texte de la *Deuxième partie*, cette préoccupation se révèle dans ce qui pourrait être qualifié d'acharnement définitoire, comme si Alphonse X n'avait de cesse de manifester la transparence du signe linguistique et du référent.
- 3 Il est évident que l'on ne saurait disjoindre cette ardeur lexicographique d'Alphonse X de son ambitieux programme politique, dans la mesure où la *Deuxième partie* est à appréhender essentiellement comme un traité de droit politique, au sein duquel se trouvent exposés tout à la fois le projet impérial et la conception alphonsine de la royauté. Si Alphonse X s'y dévoile comme autorité cognitive, soucieuse de forger un savoir qui s'enracine dans une langue désormais « sage » - le castillan -, il ne s'y présente pas moins comme autorité politique, désireuse de légitimer le nouvel ordre qu'il entend fonder.
- 4 Partant de cette étroite imbrication du savoir et du pouvoir dans la perspective alphonsine, il m'a semblé intéressant d'engager une réflexion sur le « poids des mots » dans la *Deuxième partie*. Si on admet que fonder un nouvel ordre politique équivaut pour Alphonse à effectuer une « reconstruction cognitive³ », une « ré-formation mentale⁴ » de ses grands sujets, alors il apparaît que pour mener à bien une telle tâche, il n'est d'autre possibilité que de lester les mots d'un certain « poids ». Reprenant la notion de « valeur » telle qu'elle a été définie par la linguistique saussurienne, je tiendrai que dans le système de représentation socio-politique qu'Alphonse entend instituer, les « mots » constitutifs de ce nouveau vocabulaire politique se voient affectés d'une « valeur » qui reflète la position majeure qu'Alphonse compte leur attribuer. Il s'ensuit un réajustement de leur « valeur » par rapport à celle qu'ils avaient dans le système de représentation antérieur au système alphonsin. Il est alors évident que dans cette opération de réajustement certains mots pèseront plus que d'autres.
- 5 Je m'attacherai à montrer le rôle qui est dévolu à l'analyse étymologique et à la définition dans une telle entreprise, afin de mettre en exergue comment se tisse, dans la *Deuxième partie*, un lien indissociable entre autorité cognitive et autorité politique, entre savoir et pouvoir.

Etymologie et représentation du monde

- 6 Il ressort qu'il ne serait guère pertinent de distinguer un Alphonse lexicographe d'un Alphonse « politologue ». Il s'agit précisément pour ce dernier de mettre en adéquation l'axe du savoir avec l'axe du pouvoir, le savoir devenant, comme l'a souligné Juan Lodares, « l'émanation même du pouvoir politique »⁵. Or, si le savoir se fonde principalement sur le langage comme mode d'accès à la nature vraie des choses, la maîtrise du réel se voit ainsi subordonnée à celle du langage. Agir sur le langage devient donc le moyen idoine de modifier la perception de ce réel. Les analyses de Pierre Bourdieu dans *Langage et pouvoir* nous rappellent que si « la

langue est sans doute le support par excellence du rêve du pouvoir absolu⁶ », c'est en raison de « son pouvoir de produire à l'existence, en produisant la représentation collectivement reconnue, et ainsi réalisée, de l'existence »⁷.

7 Mais ce pouvoir structurant des mots ne devient effectif que s'ils sont prononcés dans un cadre qui garantit « la croyance dans [leur] légitimité et [dans celle] de celui qui les prononce, croyance qu'il n'appartient pas aux mots de produire »⁸. Pour se légitimer, le pouvoir doit, en effet, « affecter à la force qui le rend effectif une autorité qui le rende croyable »⁹.

8 On comprend le parti qu'Alphonse X pouvait tirer de l'analyse étymologique. Si l'on tient que l'attribution des noms a suivi la nature des choses, alors en remontant du nom tel qu'il est institué en castillan à celui dont il est dérivé en latin, on aboutit presque naturellement à une connaissance vraie de la chose. La perception de l'étymologie comme science des mots qui fonde une science des choses a pour effet d'inscrire la représentation du réel castillan impliquée dans la *Deuxième partie* dans la longue tradition de l'*auctoritas* latine. Une telle inscription confère d'emblée au texte une autorité qui « rend croyable » et entérine la représentation du réel qu'il promet, en présentant celle-ci comme représentation conforme à la substance posée par le langage. On voit comment le recours à l'argument étymologique, en établissant un lien de nécessité entre le mot et la chose, permet à Alphonse de manifester la continuité entre deux « réels » : celui de l'univers latin (et de son *auctoritas*) et celui de l'univers castillan.

9 Toutefois, cette stratégie a un coût non négligeable pour Alphonse X, puisque l'étymologie, en éclairant la substance de la chose, et donc du réel, tend à présenter ce dernier comme immuable. Comment concilier dès lors cette exigence d'éternité avec celle d'un programme politique qui, parce qu'il entend former et « ré-former les structures mentales¹⁰ » des grands sujets d'Alphonse, s'inscrit, au contraire, dans un certain mouvement de rupture ?

10 Tout pourrait laisser croire qu'en s'engageant dans la voie de l'analyse étymologique, Alphonse X cherchait à rester dans la droite ligne des traditions antique et isidorienne. Or, le choix même de l'écriture en castillan vient, on l'a vu, démentir une telle posture, de par la décontextualisation que cette écriture suppose par rapport au latin. En effet, passer du latin au castillan n'est pas simplement une affaire de transfert linguistique, mais aussi (voire surtout) de changement de paramètres interlocutifs, d'imaginaire socio-culturel. En conséquence, traduits depuis une autre langue, depuis un autre contexte et une autre histoire interlocutive, nombre de vocables (je pense en particulier à celui de « roi », mais aussi à celui d'« empereur ») reçoivent nécessairement des acceptions nouvelles, qui contribuent à enrichir et à déplacer les représentations du réel déjà validées, pour mieux reconstruire ce réel. C'est, en effet, parce que la représentation qu'on a d'un objet contribue à la réalité de cet objet, que les énoncés *prédictifs* ont le pouvoir de faire advenir ce qu'ils énoncent. Dans cette perspective, il est clair qu'une allégeance scrupuleuse à la tradition étymologique ne pouvait que constituer un frein, là où, au contraire, Alphonse avait besoin d'un véritable espace de liberté.

11 En travaillant à enraciner dans la langue castillane, le nouvel imaginaire socio-politique qu'il forge et qui est porteur de représentations inédites du monde - je pense tout particulièrement à l'imaginaire de la royauté¹¹ - Alphonse X fonde le lieu d'une nouvelle autorité, où la nature même des choses peut en quelque sorte être réinterprétée, corrélée comme elle l'est à de nouveaux « noms », dont il s'avère cependant toujours possible de retracer l'origine. De fait, puisqu'il s'agit de « produire et imposer des représentations [...] du monde social qui soient capables d'agir sur le monde en agissant sur la représentation que s'en font les agents¹² », le recours à des mots castillans, plutôt que latins, offre un espace inespéré de liberté énonciative, en adéquation avec la « conversion » de la vision du monde qui est en jeu. Espace prospectif d'autant plus séduisant qu'il n'est pas entièrement coupé de celui de l'*auctoritas* ancienne, dans la mesure où il est toujours possible d'établir une filiation entre les noms castillans et leurs homologues latins.

- 12 Les mots étant vus comme l'exacte transposition des choses, cette topique ambiguë des signes a pour effet de promouvoir une image de la réalité qui oscille entre l'accompli (c'est-à-dire le « déjà là ») et le virtuel (l'à venir). De fait, il est à prévoir que la construction langagière du texte de la *Deuxième partie* réfléchira cette temporalité mixte, pour favoriser la construction d'un système notionnel qui affecte aux mots un double « coefficient » qui tiennent compte à la fois de leur poids idéologique réel et de leur poids idéologique rêvé.

De la nomination des objets de discours

- 13 J'ai choisi de m'intéresser à quatre exemples qui me semblent significatifs de cette topique ambiguë. Il s'agit, pour le titre I, de la loi 1 « *qué cosa es imperio* » (fol. 2v^ob-3r^oa), de la loi 9 « *Como el rey deve amar a dios por la grand bondad que es en el* » (fol. 6r^oa-6v^oa) et de la loi 10 « *Que quiere dezir tyrano* » (fol. 6v^oa-7r^oa) et pour le titre IX, de la loi 27 « *qué cosa es corte, e por que ha asi nome, e qual deve ser* » (fol. 29r^oa-29r^ob).
- 14 En me fondant sur ces exemples, j'opposerai, en les confrontant, quatre structures significatives qui renvoient néanmoins à une seule et même structure, analysable en /X être Y/. Soient les exemples suivants :
- /X être Y/ : *Imperio es grandignidad noble e honrrada, sobre todas las otras, que los omnes pueden aver en este mundo temporalmente.* (fol. 2v^ob)
 - /X s'appeler Y/ : *Corte es llamado el lugar do es el rey e sus vasallos e sus oficiales con el que le han cotidianamente de consejar e de servir e los omnes del reyno que se ligan y o por honrra del o por alcançar derecho o por fazerlo o por recabdar las otras cosas que han de ver con el.* (fol. 29r^oa)
 - /X s'appeler véritablement Y si/... qui est l'équivalent de /X vouloir véritablement dire Y/ : *Verdaderamente es llamado rey aquel que con derecho gana el sennorio del reyno [...] Onde si lo ganan los Reyes en alguna de las maneras que de suso diximos son dichos verdaderamente reyes.* (fol. 6r^oa-6v^oa)
 - /Que vouloir dire X/ : *Tyrano tanto quiere dezir comme sennor que es apoderado en algund reyno o tierra por fuerça o por enganno o por traycion.* (fol. 6v^oa)
- 15 La formulation même des énoncés que j'ai retenus peut constituer le point de départ d'une réflexion qui pourrait s'exprimer de la sorte : à quoi répond, dans la *Deuxième partie*, l'usage du langage ?¹³
- 16 Me référant à Michel Meyer dans *Questions de rhétorique*, je serais tentée de répondre, comme il le fait, que « Parler, c'est soulever une question. Ecrire aussi »¹⁴, ne serait-ce qu'en raison du fait, je cite encore Meyer, qu'« on ne parle pas de ce qui va de soi »¹⁵. Cette orientation me permet d'appréhender le texte alphonsin comme symptôme de toute une série de questions qui font débat dans la société du XIII^e siècle et qu'Alphonse X présente comme résolues dans la *Deuxième Partie*. Autrement dit, plutôt que de faire apparaître ces questions dans leur factualité problématique, Alphonse choisit de les présenter sous forme de réponses « apocritiques¹⁶ », ainsi qu'en témoigne son acharnement définitoire. Dans la mesure où la définition d'un terme exclut toutes les autres définitions possibles de ce même terme, elle peut s'apparenter à un jugement apodictique, surtout quand elle est formulée de façon péremptoire. La préoccupation définitoire d'Alphonse dans la *Deuxième Partie* pourrait donc se lire comme désir de manifester aux yeux de ses sujets le caractère nécessaire et vrai des définitions qu'il établit. En n'offrant que les réponses sans formuler explicitement les questions et en conférant à ces réponses la forme de définitions, Alphonse met en évidence que la question la plus essentielle est sans doute celle du langage lui-même, celle qui concerne les conditions de possibilité d'une communication linguistique réussie, c'est-à-dire consensuelle, entre le roi et ses sujets. Comment fonder un langage qui transforme la parole singulière du roi en parole de la communauté ? Autrement dit, comment faire du « comment je dis » (où « je » renvoie à Alphonse) un « comment on dit » ? Meyer ne faisait-il pas remarquer très justement que « le

langage est la différence problématologique que l'on exprime à autrui et la communication est la différence problématologique *plus* autrui » ?¹⁷

17 Cette obsession alphonsine explique sans doute la récurrence des phrases métalinguistiques (de la forme /X être Y/, /X s'appeler Y/...) dans la *Deuxième partie* : je renvoie ici à la position de Jakobson pour qui le recours au métalangage est saisi comme un remède à un problème ou un dysfonctionnement de communication. Dans cette perspective, le rôle du « fait autonymique »¹⁸ se doit d'être analysé, sous l'angle des problèmes communicatifs qu'il permet de résoudre ; en effet, bien souvent, dans la *Deuxième partie*, l'objet de discours semble naître du questionnement sur le sens d'un mot, ce qui génère une activité métadiscursive au centre de laquelle se trouve la nomination. Il n'est donc pas exagéré d'affirmer que l'objet de discours est, en réalité, « métadiscursif ».

18 Revenant aux structures de phrases que j'ai répertoriées, je tâcherai, dans un premier temps, de mettre en évidence le fait qu'elles peuvent toutes être tenues pour des phrases définitionnelles, et ce, indépendamment des formulations particulières (« *ser* », « *llamar* », « *querer* *desir* ») qui les caractérisent. Je m'appuierai principalement sur les analyses de Josette Rey-Debove relatives aux phrases métalinguistiques.

19 En effet, rappelant au préalable que « le fondement du discours métalinguistique est le discours mondain¹⁹ » et que « la phrase fondamentale d'où sort toute la linguistique est /X ou Y, c'est la même chose/²⁰ », Josette Rey-Debove tire les conclusions d'une telle équivalence, en montrant que « Si un X ou un Y (noms communs), c'est la même chose, une même chose a des noms différents (/X s'appelle X ou Y/, ou /Y s'appelle X ou Y/) »²¹. De fait, il n'y a pas de différence fondamentale entre les énoncés de la forme /X être Y/ et /X s'appeler Y/, puisque tout énoncé du type /X être Y/ peut s'interpréter comme /Ce qui s'appelle X être Y/. De même si l'on admet que Y est une périphrase définitionnelle qui désigne X, on reconnaît dans le même mouvement que /X est synonyme de Y/, et donc que /X signifie (veut dire) Y/. Il s'ensuit que tous ces énoncés sont bien des phrases définitionnelles, dans la mesure où ils sont destinés à informer sur le *designatum* et sur le signifié du mot.

20 Ainsi, il n'y a pas de différence fondamentale entre l'énoncé de la loi 1 du titre I « *Imperio es grandignidad noble e honrrada, sobre todas las otras, que los omnes pueden aver en este mundo temporalmente.* » et un énoncé qui serait de la forme « [...] *lo que es llamado imperio es grandignidad [...]* (fol. 2v^ob) ». Ce qui, en retour, met en évidence que l'interrogative de /X être Y/ (à savoir, qu'est-ce que X ?), dans la mesure où elle peut questionner soit le signifié de X, soit les réalités mondaines catégorisables comme des X, ne permet pas de dire si ces énoncés questionnent le signe en tant que tel ou le référent qui lui est associé. Cette ambiguïté qui rend possible une double catégorisation, montre qu'il ne serait guère pertinent de se demander si Alphonse X parle du monde ou du langage, puisque parler du langage pour l'homme médiéval qu'est Alphonse, c'est, ainsi qu'on l'a déjà souligné, parler du monde, sous l'angle de l'adéquation des signes linguistiques à leur référent. Il est bien plus intéressant de souligner qu'en produisant des phrases définitionnelles assimilables à /X être Y/, Alphonse met en équivalence un signifié strict invariant connu, par exemple « *imperio* », et un signifié non strict, « *grandignidad noble e honrrada...* » qui n'est qu'une variable, c'est-à-dire qu'un élément du paradigme périphrastique. Avec le verbe « être » se trouve ainsi projeté sur l'axe syntagmatique (le discours) un des éléments substituables de l'axe paradigmatic (la langue) et un seul : celui dont Alphonse estime qu'il confèrera au mot et à la réalité impliquée par lui, l'exact poids ou charge idéologique qu'il entend lui donner.

21 Il apparaît donc clairement que l'opération de nomination d'un objet de discours n'est pas anodine, puisqu'elle engage d'une certaine manière le point de vue sous lequel sera envisagé cet objet. La nomination apparaît en particulier comme le fruit d'une double négociation : d'une part, la négociation entre les mots de l'un et les mots de l'autre, d'autre part, la négociation avec cet Autre interlocutif²² de l'interdiscours. En effet, les mots charrient

généralement avec eux, pour paraphraser Bakhtine²³, le poids des discours et des contextes où ils ont transité ; de fait, ce double dialogisme, interlocutif et interdiscursif, est sans doute ce qui explique qu'au cours de l'opération même de nomination, le locuteur est susceptible d'un « retour » sur les mots, de manière à en suspendre ainsi l'évidence.

- 22 C'est la mise à distance de la contrainte qu'exerce ce double dialogisme qui explique sans doute qu'Alphonse X ait choisi de ne pas placer directement l'opération de nomination sous le sceau de la langue latine. En effet, si on considère l'exemple de la loi 27 du titre IX, on peut remarquer que, durant cette opération, il affranchit en quelque sorte le mot « *corte* » de son histoire interlocutive latine, lui conférant ainsi un certain nombre de paramètres définitoires qui l'enracinent dans un univers castillan, dominé par une figure royale omniprésente :

Corte es llamado el lugar do es el rey e sus vasallos e sus oficiales con el que le han cotidianamente de consejar e de servir e los omnes del reyno, que se llegan y o por honra del o por alcançar derecho o por fazerlo o por recabdar las otras cosas que han de ver con el. (fol.29r^oa)

- 23 Cette phrase définitionnelle, pour être appréhendée à sa juste valeur, se doit d'être considérée comme une reformulation, grâce à laquelle, dans un jeu tout à la fois intralingual et interlingual, sont projetées, sur l'axe paradigmatique, des variables définitionnelles qui ne sont pas exactement celles retenues par la formulation latine. On peut en juger à travers l'analyse étymologique qui, non seulement n'intervient que dans un second moment, mais de plus, s'assortit d'un commentaire explicatif visant à « recentrer » la définition étymologique sur la figure du roi, alors même que celle-ci n'était pas impliquée dans la définition originelle :

E tomo este nome de una palabra de latin que dizen cohors en que muestran tanto como ayuntamiento de compannas. Ca alli se allegan todos aquellos que han de guardar al rey e al reyno. (fol.29r^oa)

- 24 Il y a donc une « récupération » du discours étymologique au profit du discours politique qu'Alphonse entend forger. Pour aller plus loin dans ce sens, on observera que l'activité métadiscursive à laquelle se livre Alphonse comprend non seulement un travail de « redéfinition » axiologique, par l'imposition de nouvelles valeurs, mais aussi un travail d'exemplification portant sur le référent associé au signe. Le travail sur les valeurs axiologiques associées à « *corte* » vise à produire une continuité entre la cour et la figure royale, de sorte que la cour soit perçue comme un lieu qui, parce qu'il est dominé par la figure royale dont l'épée de la justice est la synecdoque, est le lieu du droit par excellence dont le contenu, je cite Georges Martin, « est celui d'une justice unique et partout la même car seule fondée en vérité »²⁴ :

Otrosi es dicho corte, segund lenguaje de Espanna, porque alli es la espada de la justicia con que se han de cortar todos los malos fechos tambien de dicho como de fecho [...]. (fol.29r^oa)

- 25 L'autre aspect de ce travail métadiscursif consiste à mettre en relation des segments « narratifs » évoquant des fragments de réalités, c'est-à-dire des aspects du référent avec l'appellation « *corte* », pour confirmer le contenu définitionnel proposé et lui donner une consistance. Telle est la fonction du fragment « *alli se allegan todos aquellos que han de guardar al rey e al reyno* », où le présent du verbe « *allegar* » est susceptible d'indiquer une valeur d'usage, renvoyant à une sorte de « pratique » qui convoque toute une série d'« agents ». Il importe de souligner que ceux-ci sont définis uniquement par rapport à leur rôle auprès de la figure royale, ainsi que le souligne la périphrase « *todos aquellos que han de guardar al rey e al reyno* », qui les place directement sous la domination d'une telle figure.

- 26 En définissant la cour à partir des paramètres indiqués, Alphonse X dit dans le même temps ce qu'elle n'est pas et, mieux, ce qu'elle ne doit pas être. Ce faisant, il trace une ligne de démarcation nette entre ce qu'est vraiment la cour (c'est-à-dire ce qu'elle doit être) et ce qu'elle ne saurait être, en l'occurrence, un lieu qui ne serait pas rattaché directement à l'autorité de la personne royale, et ce, à quelque niveau que ce soit.

- 27 Cette volonté de procéder à un travail de redéfinition des valeurs axiologiques associées à certains mots, travail qui consiste à les lester d'une nouvelle charge sémantique et idéologique, se retrouve de façon bien plus explicite dans la phrase définitionnelle suivante : « *Verdaderamente es llamado rey aquel que con derecho gana el sennorio del reyno* » (fol.6r^oa).
- 28 L'occurrence de l'adverbe de phrase « *verdaderamente* » instaure une ligne de partage entre ce qu'il conviendrait d'appeler une définition légitime, celle proposée par Alphonse, et une définition arbitraire qui ferait du roi seulement un « régnant ». Ici se perçoit le double dialogisme interlocutif et interdiscursif évoqué précédemment, s'agissant précisément de substituer une définition à une autre. Cette reprise du discours de l'Autre interlocutif indique, chez Alphonse X, un doute sur l'adéquation du mot à son référent, et conséquemment, une suspension de la prise en charge du mot. De fait, l'insertion de l'adverbe « *verdaderamente* » est l'indice d'une difficulté réelle : comment critiquer l'utilisation arbitraire, illégitime du mot « *rey* » à partir du mot lui-même, puisqu'il ne saurait être question d'en utiliser un autre ? Comment problématiser l'emploi de ce mot, tout en continuant à l'utiliser, mais de façon « droite », « légitime » ? Autrement dit, comment remplacer un usage par un autre ?
- 29 Alphonse résout cette difficulté par l'adjonction de l'adverbe « *verdaderamente* » dans l'énoncé de la forme /X s'appeler Y/. Pour prendre la pleine mesure de ce qui se joue au travers de cette adjonction, il convient, ce me semble, de rapprocher la formulation qui se trouve ainsi engagée, d'autres formulations, de signifié voisin, qui auraient pu être employées et qui seraient de la forme : « *un rey no es (siempre) un rey* » ou encore « *lo que es llamado rey no (siempre) es un rey* ». A la suite de Josette Rey-Debove²⁵, je dirai que ces énoncés ne sont pas tautologiques, car les éléments formellement identiques du sujet et du prédicat sont sémantiquement différents. Il s'agit, en fait, comme le signale Josette Rey-Debove, « d'une différence de sens dénotatif »²⁶. Tel est le cas, par exemple, de « *un rey no es (siempre) un rey* » où il est dit de tel roi qu'il n'en a que le nom et qu'en conséquence, il est un usurpateur.
- 30 En conséquence, à travers l'énoncé « *Verdaderamente es llamado rey aquel que con derecho gana el sennorio del reyno* », dont une variante dans le texte est « *Onde si lo ganen los Reyes en alguna de las maneras que de suso diximos, son dichos verdaderamente reyes* », est formulée une réserve quant à l'adéquation du référent au mot qui le dénote. Il est dit, en effet, implicitement qu'il existe des rois qui n'en sont pas vraiment et qu'il revient au locuteur avisé de dénoncer cette imposture, cette identité usurpée en refusant de désigner cette réalité par le mot « *rey* ». Autrement dit, il s'agit pour Alphonse X d'exercer une activité métadiscursive sous la forme de jugements d'adéquation qui accompagnent la nomination des objets de discours, en mettant en question les mots des autres. La réalité impliquée par le mot « *rey* » de l'Autre interlocutif ne convient pas à Alphonse, qui ne peut l'énoncer qu'en mettant à distance ce vocable (c'est le rôle dévolu à l'adverbe « *verdaderamente* »), avant de lui faire subir un travail de re-sémantisation qui le transforme en lui conférant un « poids » différent.
- 31 En instaurant, grâce à l'adjonction de l'adverbe « *verdaderamente* », une comparaison implicite entre deux poids, le poids « réel » ou d'« usage » du mot (qui procède de son histoire interlocutive, des lieux discursifs où il a transité...) et le poids « rêvé » d'un usage à venir (qui relève, pour sa part, du nouvel imaginaire politique qu'il entend fonder), Alphonse fait voir ce que le mot « *rey* » doit désormais peser différemment dans le vocabulaire politique, en rupture en quelque sorte avec son « poids » antérieur. On voit comment en agissant sur le langage, Alphonse X promet une perception autre de la réalité, celle-ci étant de toute évidence placée sous la caution du langage.
- 32 Dans cette opération de redéploiement axiologique, il n'est pas étonnant que le poids de nombreux mots, parmi lesquels le mot « *tyrano* », se trouve ainsi réévalué. En effet, dans le système de la « langue » alphonsoise, comme dans tout système sémiologique, puisque les éléments se doivent de tenir réciproquement en équilibre selon les règles édictées (pensons à

l'image du jeu d'échecs de Saussure), chaque terme acquiert sa valeur par son opposition à tous les autres termes. Tout changement de valeur d'un terme a un retentissement sur l'entier du système : ainsi en est-il de la définition du mot « *rey* » qui, parce qu'elle met l'accent sur les manières légitimes (« *con derecho* ») d'accession au trône, dessine déjà en creux la figure du tyran comme seigneur illégitime, détenteur d'un pouvoir usurpé, trait que l'on retrouve en première place dans la définition du mot « tyran » qui nous est proposée dans la loi 10 du titre I : « *Tyrano tanto quiere dezir como sennor que es apoderado en algund reyno o tierra por fuerça o por enganno o por traycion* » (fol. 6v^oa).

33 Si on procède à une brève étude comparative entre les définitions des deux termes « *rey* » et « *tyrano* », on remarque d'emblée qu'elles sont construites sur le mode antonymique, à partir d'un point d'ancrage précis qui concerne le mode d'appropriation du royaume. Le noyau dur de l'opposition tourne, en effet, autour des syntagmes prépositionnels « *con derecho* » qui caractérise le mode d'appropriation du royaume par le roi et « *por fuerça o por enganno o por traycion* » qui définit celui du tyran. Il s'agit donc, dans un premier temps, pour Alphonse de formuler une définition du roi qui mette en exergue sa légitimité sur le royaume. C'est parce qu'il règne en droit qu'il est roi et non pas simplement parce qu'il règne. Le syntagme prépositionnel « *con derecho* » devient donc l'élément discriminant par excellence de la condition de roi. On peut établir, à cet égard, une comparaison avec la définition du terme « *rey* » telle qu'elle était donnée dans la loi 8 du titre I en relation avec celle d'« empereur ». On y lit, en effet :

Ca ellos [los reyes] non tan solamente son sennores de sus tierras, mientra bien, mas aun a sus finamientos las pueden dexar a sus herederos, por que han el sennorio por heredad, lo que non pueden fazer los emperadores, que lo ganan por eleccion [...]. (fol. 7v^ob)

34 Le trait pertinent qui définit le roi, tout en le distinguant des autres « régnants », est bien celui d'héritier en droit du royaume. Soit donc une définition « filée » qui, parce qu'elle leste le terme « *rey* » de son vrai poids (« *con derecho* ») se veut d'éviter toute confusion abusive entre le « roi » (ou devrait-on dire le « vrai » roi) et tout autre « régnant » d'imposture.

35 Autrement dit, celui qui n'est pas *vraiment* roi doit être appelé « tyran », ce qui revient, d'une part, à établir une équivalence définitionnelle entre le mot « *rey* » dans son usage frauduleux et le mot « *tyrano* », et d'autre part, à lester ce dernier d'un poids qui réfléchit sa distance sémantique avec le mot « *rey* », lorsque ce terme se trouve employé rigoureusement. La définition alphonsine vise donc à exercer une fonction corrective sur le langage, de manière à en redresser l'usage et à créer une homologie parfaite entre sa représentation singulière des mots et la représentation qu'il souhaite collectivement reconnue.

36 On voit bien comment chaque terme acquiert un poids qui dépend de celui dont est crédité un autre terme, avec des effets de polarisation qui ne doivent pas faire oublier certaines tentatives d'instaurer parfois des synonymies troublantes, c'est-à-dire des équivalences définitionnelles entre des termes qui, *a priori*, ne paraissaient pas devoir « peser » la même chose. Je n'aurai pas le loisir de m'y attarder, mais je voudrais simplement signaler que de telles opérations de « couplage²⁷ » concernent par exemple, dans le titre I, les termes « *emperador* » et « *rey* » déjà mentionnés dans les analyses antérieures. Ces vocables se voient souvent associés, comme si leur poids respectif devait se confondre, comme s'ils s'équilibraient mutuellement au sein du système sémiologique alphonsin, pour conférer une réelle assise politique à un monarque qui rêvait d'être empereur, tout en ayant en très haute estime la condition de roi²⁸.

37 Pour conclure, je dirai que si les procédures définitives sont à considérer comme une exposition verbale de pouvoir, elles sont aussi à appréhender comme des modes de naturalisation de l'ordre socio-politique qu'Alphonse X entend fonder. En ce sens, en faisant disparaître au moyen du passif (« *es llamado* », « *es dicho* ») la source d'un dire promu soudain à une existence indépendante, Alphonse X cherche à faire correspondre le poids rêvé des mots à leur poids d'usage, pour représenter « la langue » qu'il est en train de forger, comme usage et

non pas comme « projet », et ce, en vue d'asseoir, sur la substance même des choses révélées par le langage, son pouvoir politique.

Notes

1 ISIDORE DE SÉVILLE, *Étymologies (Etymologiae)*, Jacques ANDRÉ (éd. et trad.), Paris : Les Belles Lettres, 1981, I, 29.

2 Juan Ramón LODARES, « Las razones del 'castellano derecho' », *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, 18-19, 1993-1994, p. 313-334, p. 322. Il souligne ainsi qu'Alphonse X cherche à « *demonstrar la capacidad del español como lengua recta y autorizada, tan útil para captar la naturaleza a través de las palabras, de adivinar la razón de nombres tan estrictamente como cualquier otra lengua sabia* ».

3 Pierre BOURDIEU, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris : Fayard, 1982, p. 66.

4 *Loc. cit.*

5 J.R. LODARES, art. cit., p. 333.

6 Pierre BOURDIEU, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris : Fayard, 1982, p. 66.

7 *Loc. cit.*

8 *Ibid.*, p. 210.

9 *Ibid.*, p. 13.

10 *Ibid.*, p. 187.

11 José PERONA, « De rerum et verborum significatione : el título XXIII de la Séptima Partida y la Summa Azonis », *Homenaje al profesor Lapesa*, Murcie : Université de Murcie, 1990, p. 157-190, p. 189. Commentant le titre XXXIII de la *Septième partie*, José Perona, après avoir montré qu'il était une traduction de la *Summa Azonis*, glose de l'œuvre justinienne, en vient à affirmer que ce titre est un « dialogue entre [les] langues latine et espagnole », et de conclure comme suit : « *De ahí que en los comentarios o glosas, que cierta tradición llamó de forma incorrecta amplifatio, se introduzcan las cosas, la referencia a las realidades de España o las explicaciones didácticas, al servicio de unos receptores que debían ir acomodando su lengua y su visión del reino y la realeza a la teoría boloñesa del poder real* ».

12 *Ibid.*

13 Michel MEYER, *Questions de rhétorique : langage, raison et séduction*, Paris : Le livre de poche, p. 73.

14 *Loc. cit.*

15 *Loc. cit.*

16 *Ibid.*, p. 79 : « Au sein de cette réflexion, il faut du coup distinguer deux types de réponse : la réponse *problématologique* qui traduit ce dont il est question et la réponse *apocritique* (de *apokrisis* : la réponse) qui elle, renvoie seulement au résolu et le traduit comme tel ».

17 *Ibid.*, p. 75.

18 Jacqueline AUTHIER-REVUZ, *Ces mots qui ne vont pas de soi : Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, 2 vol., Paris : Larousse, 1995.

19 Josette REY-DEBOVE, *Le métalangage : étude linguistique du discours sur le langage*, Paris : Armand Colin, 1997, p. 181.

20 *Loc. cit.*

21 *Loc. cit.*

22 Entendons par là tout possible interlocuteur d'Alphonse X dont on présuppose l'altérité idéologique.

23 Mikhaïl BAKHTINE, *Esthétique et théorie du roman*, Paris : Gallimard, 1978.

24 Georges MARTIN, « Alphonse X de Castille, roi et empereur. Commentaire du premier titre de la *Deuxième partie* », *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, 23, p. 323-349, p. 333.

25 J. REY-DEBOVE, *op.cit.*, p. 277.

26 *Loc. cit.*

27 Je renvoie à l'analyse de Georges MARTIN, « Alphonse X de Castille, roi et empereur. Commentaire du premier titre de la *Deuxième partie* », *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, 23, p. 323-349.

28 Dans le texte de la loi 8, titre I, Alphonse X insiste longuement sur la possibilité qu'a le roi, en tant qu'héritier de son royaume de transmettre ce dernier à ses héritiers, possibilité qui est déniée à l'empereur.

* ALPHONSE X, *Las siete partidas*, glosées par Gregorio LÓPEZ, Salamanque : Andrea de Portonariis, 1555 (rééd. en fac-similé, Madrid : *Boletín Oficial del Estado*, 1985, 3 vol.), « Segunda partida », vol. 2. C'est à cette édition que renverront toutes mes références. Je m'intéresserai principalement au titre I et à la loi 27 du titre IX.

Pour citer cet article

Référence électronique

Corinne MENCÉ-CASTER, « Le poids des mots dans la *Deuxième partie* », *e-Spania* [En ligne], 5 | juin 2008, mis en ligne le 30 juin 2008. URL : <http://e-spania.revues.org/index10623.html>

Corinne MENCÉ-CASTER

Université des Antilles-Guyane, SIREM GDR 2378

Droits d'auteur

© e-Spania

Résumé / Resumen

Dans la *Deuxième Partie*, Alphonse X s'attache à définir nombre de termes constitutifs du nouveau vocabulaire politique qu'il veut instituer, en lien avec la politique royale ambitieuse qu'il entend développer. L'importance accordée aux définitions doit être mise en relation avec celle que revêt l'étymologie dans la pensée médiévale comme mode d'accès à la nature vraie des choses. En choisissant d'écrire en castillan, sans cesser pour autant de se recommander de la tradition de l'*auctoritas* latine, Alphonse X s'octroie un espace de liberté énonciative d'autant plus stratégique qu'il est rendu légitime par l'ombre tutélaire de la langue latine. Ce faisant, il pouvait revisiter le contenu notionnel des termes de référence et leur conférer ainsi un poids qui était fonction de l'exacte place qu'il leur assignait dans son nouveau système de valeurs.

Mots clés : valeur, signification, savoir, royauté, pouvoir, idéologie, étymologie, définition

En el texto de la *Segunda partida*, Alfonso X se empeña en definir numerosos vocablos que conforman el nuevo vocabulario político que quiere imponer para dar cabida a su ambicioso programa real. El papel importante que desempeñan las definiciones se relaciona con el lugar preponderante que en las mentalidades medievales ocupa la etimología como vía de acceso a la verdadera naturaleza de las cosas. La elección del castellano como lengua de la prosa abre un nuevo espacio de libertad enunciativa, sin plantear ninguna cuestión de legitimidad ya que el recurso a la definición etimológica mantiene el lazo con la larga tradición de la *auctoritas*

latina. Alfonso X podía, pues, redefinir el contenido nocional de los términos y conferirles un peso que dependía estrechamente del lugar que iban a ocupar en su nuevo sistema ideológico.

Palabras claves : valor, significación, saber, realeza, poder, ideología, etimología, definición